

MAIRIE DE TROIS-BASSIN

COURRIER ARRIVÉ LE 12/08/25

V/Réf. : 2025/028

N° 509

N/Réf. : DPE/OED/KB/VHS/DRP/cd-2025001171
(CA25001325)

Affaire suivie par : Djanagane Rangama-Petchy

Tél. : (0262) 94 21 45

Email : djanagane.rangama-petchy@reunion.cci.fr

Monsieur PAUSE Daniel

Maire de la Commune de Trois-Bassins

2 rue du Général de Gaulle
97426 TROIS-BASSINS

Objet : Avis sur le projet de mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à Trois-Bassins

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné en date du 6 Juin 2025, vous avez sollicité l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, en tant que Personne Publique Associée, concernant le projet de mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat au sein de votre commune.

Nous avons pris connaissance du **diagnostic commercial** réalisé dans le cadre de la révision du PLU et des études du programme Petites Villes de Demain (PVD), qui met en lumière :

- Un centre-ville doté d'un linéaire structurant mais hétérogène ;
- Une prédominance des services médicaux et paramédicaux ;
- Des projets structurants à venir (Marché couvert, Maison de santé...) ;
- Le potentiel de développement du littoral avec l'arrivée de nouveaux logements ;
- La nécessité d'une coordination accrue pour réguler les implantations futures.

La commune de Trois-Bassins connaît un développement commercial diffus réparti sur plusieurs pôles, avec un tissu commercial fragile, marqué par des locaux vacants, une offre alimentaire limitée et une mutation attendue.

Le dispositif de **droit de préemption commercial** prévu dans ce cadre constitue un outil pertinent. Il pourra permettre à la commune d'intervenir de manière ciblée et proactive afin de soutenir une politique d'aménagement équilibrée du commerce local cohérent avec les besoins de la population.

Enfin, le périmètre proposé, articulé autour de deux secteurs **-le centre-ville** (rues François de Mahy, Victor Hugo, etc.) et **le littoral** (RN1a, allée des Palmiers, chemin des Boudous...) - apparaît pertinent au regard des enjeux identifiés. Les 2 propositions de périmètre de sauvegarde comptabilisent près de 30 entreprises actives : dont 20 localisées dans le périmètre identifié « Centre-Ville » (données du fichier consulaire CCI, données arrêtées à juillet 2025).

La CCI Réunion rappelle l'importance de la coordination entre les acteurs publics et privés pour éviter la vacance commerciale. La CCI souligne aussi le besoin d'accompagnement des commerçants et d'une meilleure lisibilité des outils disponibles pour maintenir et préserver le commerce de nos territoires tel que les zones identifiées pour le stationnement (des entreprises, de leurs clients et de leurs fournisseurs) et les façades commerciales (vitrines, enseignes, etc.).

.../...

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20250904-de-040925-2_3-DE
Date de télétransmission : 12/09/2025
Date de réception préfecture : 12/09/2025



Par ailleurs, la CCI de La Réunion se tient à disposition pour accompagner le développement économique local, notamment dans les secteurs du commerce de proximité. Elle propose un parcours d'accompagnement personnalisé pour les porteurs de projets souhaitant s'implanter ou se développer sur le territoire. Cet accompagnement peut porter sur la création ou la transmission d'entreprise, l'appui à l'installation dans les zones d'activités, l'accès à des données économiques locales, la réalisation d'études de marché, ou encore des conseils en matière de normes ERP, de développement durable, de transition énergétique ou de démarches qualité. La CCI s'engage également aux côtés des collectivités pour maintenir l'attractivité commerciale des centres-villes.

En conclusion, la CCI Réunion émet un avis favorable à la mise en place du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat sur la commune de Trois-Bassins.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président



Pierrick ROBERT